



MAIRIE DE SAINT ALBIN DE VAULSERRE 38480

DEPARTEMENT DE L'ISERE
ARRONDISSEMENT DE LA TOUR DU PIN

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du vendredi 9 juin 2023

2023-06-01

L'an deux mille vingt-deux et le vendredi neuf juin à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Albin de Vaulserre, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances.

Présidence :	Cédric Milani, Maire
Présents :	Marc Rochet, Gilbert Longo, Karine MOLLIER adjoints Fabien Gallice, Christian Girard-Cusin, Léa Mollier, Maryline Lortjean, Estelle Milani conseillers,
Absent excusé et représenté :	
Absents non excusés et non représentés :	
Secrétaire de séance :	Karine Mollier

Date de la convocation : 31/05/2023
Nombre de conseillers en exercice : 9
Nombre de conseillers présents : 9

Délibération rendue exécutoire
après publication le : **09/06/23**
dépôt en préfecture le : 12/06/23

- **Objet : DESIGNATION DES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL ET SUPPLEANTS POUR L'ELECTION DES SENATEURS**

Vu le décret N°2023-257 du 6 avril 2023 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,
Vu la circulaire préfectorale, M. le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil les plus âgés à l'ouverture du scrutin Monsieur ROCHET Marc et Monsieur LONGO Gilbert et des deux membres présents les plus jeunes Madame MOLLIER Léa et Madame RIVOLLET Maryline.
La présidence du Bureau est assurée par ses soins.

ELECTION DES DELEGUES TITULAIRES

Les candidatures enregistrées

Monsieur le Président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des délégués en vue des élections sénatoriales. Après enregistrement des candidatures, il est procédé au vote.
Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- MILANI Cédric

ELECTION DES DELEGUES SUPPLEANTS

Les candidatures enregistrées

Monsieur le Président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des délégués en vue des élections sénatoriales. Après enregistrement des candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Elus au mandat de suppléants :

- Rochet Marc
- LONGO Gilbert
- Milani Estelle

Ainsi fait et délibéré.

A St Albin de Vaulserre,

Le 9 juin 2023.

Le Maire,

Cédric Milani



Karine MOLLIER,
Secrétaire de séance



Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le tribunal administratif de GRENOBLE peut être saisi par voie de recours formé contre les présentes délibérations pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la date de la publication et/ou notification.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir à compter de l'une ou l'autre des échéances suivantes :

- date de notification de la réponse de l'autorité territoriale ;
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.